



Déshuillant Radiateur 2K IT226 _{K1}

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 1/9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Déshuillant Radiateur 2K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyant pour systèmes de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: IRONTEK SAS

Rue: 37 Lotissement industriel de la Gare, Lieu: 83500 La Seyne-sur-Mer, FRANCE

Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10
E-mail: contact@irontek.fr
Internet: www.irontek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Numéro d'article : IT226 k1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml





Déshuillant Radiateur 2K **IT226 K**1

Révision: N°2 Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Acides organiques et anorganiques Protecteur anti corrosion Détergent.

Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)					
5329-14-6	6 acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique					
	226-218-8		01-2119488633-28			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chi	ronic 3; H315 H319 H412				
5949-29-1	Acide citrique					
	201-069-1		01-2119457026-42			
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H319 H335					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité			
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA						
5329-14-6	226-218-8	226-218-8 acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique				
	par voie orale: DL50 = 3160 mg/kg					
5949-29-1	201-069-1	201-069-1 Acide citrique				
dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5400 mg/kg						

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Oter aussitôt les vêtements, chaussures et chaussettes souillés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Page: 2/9





Déshuillant Radiateur 2K **IT226**

Révision: N°2 Date d'impression: 04.03.2024 Version: N°1 Page: 3/9

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet irritant sur la peau : Effet irritant et caustique.

En cas de contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves.

En cas d'ingestion: Nocif. Effet irritant et caustique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Toux. Nausée. dyspnée. Douleurs abdominales.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction. Sable, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de soufre (SO2).

Oxydes nitriques (NOx).

Ammoniac.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée ne doit pas se répandre dans les canalisations. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.





Déshuillant Radiateur 2K **IT226** K1

Révision: N°2 Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Page: 4/9

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Alcalis (bases).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide, limpide Couleur: jaune clair Odeur: inodore

Point de fusion/point de congélation: < 0 °C Point d'ébullition ou point initial d'ébullition > 100 °C

et intervalle d'ébullition:

2.1 pH-Valeur (à 20 °C):

Hydrosolubilité: facilement soluble.

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,07 g/cm3

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

dioxyde de soufre (SO2), oxydes nitriques (NOx)., Ammoniac.





Déshuillant Radiateur 2K IT226 _{K1}

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 5/9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode				
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique								
	orale	DL50 3160 mg/kg	Rat						
5949-29-1	Acide citrique								
	orale	DL50 5400 mg/kg	souris.						
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat						

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





Déshuillant Radiateur 2K IT226 _{K1}

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 6/9

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	70,3	96 h	Pimephales promelas			
5949-29-1	Acide citrique							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	440 mg/l	96 h	Leuciscus idus			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	425 mg/l		Scenedesmus subspicatus			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1535	48 h	Daphnia magna			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

transport de l'ONU: ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:





Déshuillant Radiateur 2K IT226 _{K1}

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 7/9

Étiquettes:

8

Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

Catégorie de transport:

N° danger:

Code de restriction concernant les

Etunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

transport de l'ONU: ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8



Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

transport de l'ONU: ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8



Marine pollutant:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

EmS:

F-A, S-B

Groupe de ségrégation:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

transport de l'ONU: ACIDE SULFAMIQUE





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K1

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 8/9

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

8

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité exceptée:

A3 A803

1 L

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Contient:

5 - 15 % Tensides non ioniques< 5 % agents de surface anioniques

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique
Acide citrique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.





Déshuillant Radiateur 2K IT226 _{K1}

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 9/9

Abréviations et acronymes

Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 1/13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Déshuillant Radiateur 2K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyant pour systèmes de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: IRONTEK SAS

Rue: 37 Lotissement industriel de la Gare, Lieu: 83500 La Seyne-sur-Mer, FRANCE

Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10
E-mail: contact@irontek.fr
Internet: www.irontek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Numéro d'article : IT226 k2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylene

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

acétone; propane-2-one; propanone

 $Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, <2\%\ Aromates$

Isotridecanol, éthoxylé

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.





Déshuillant Radiateur 2K IT226

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 2/13

H304	Peut être mortel en cas d		

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H304-H332-H335-H336-H373-H412

Conseils de prudence

P101-P102-P260-P271-P301+P310-P331-P405-P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Détergents

dispersants

Solvant(s) organique(s)





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 3/13

Composants dangereux

Nº CAS	Substance		Quantité	
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1			
1330-20-7	xylene			30 - < 35 %
	215-535-7		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute To Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H3			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique;	isopropanol		20 - < 25 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanon		20 - < 25 %	
	200-662-2		01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE			
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes,	ites	15 - < 20 %	
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox			
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes		5 - < 10 %	
	920-134-1		01-2119480153-44	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox	1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H	1304 H411 EUH066	
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé		1 - < 5 %	
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1330-20-7	215-535-7	xylene	30 - < 35 %
		CL50 = 21,7 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	20 - < 25 %
	par inhalation: DL50 = 5280 m	CL50 = 47,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12800 mg/kg; par voie orale: ng/kg	
67-64-1	200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	20 - < 25 %
	par inhalation: = 5800 mg/kg	CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50	
64742-48-9	919-857-5	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates	15 - < 20 %
		CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par 50 = >5000 mg/kg	
64742-47-8	920-134-1	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates	5 - < 10 %
	l'	CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par 50 = >5000 mg/kg	
69011-36-5	931-138-8	Isotridecanol, éthoxylé	1 - < 5 %
		50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours





Déshuillant Radiateur 2K **IT226**

Révision: N°2 Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1

Indications générales

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC

mousse résistante à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les

Page: 4/13





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 5/13

autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber) Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériaux d'emballage: Métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélage d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 6/13

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (EN ISO 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: rouge

Odeur: Aromatique(s)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 110 - 116 °C

et intervalle d'ébullition:

Limite inférieure d'explosivité:0,6 vol. %Limite supérieure d'explosivité:12 vol. %Point d'éclair:-6.5 °CTempérature d'auto-inflammation:> 200 °CHydrosolubilité:insoluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants Solvant(s) organique(s)

Pression de vapeur: 20 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0.78-0.82 g/cm³

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 7/13

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 14286 mg/kg; ATE (cutanée) 3517 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 35,17 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 4,795 mg/l

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
1330-20-7	xylene							
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	3200	Lapin				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l					
67-63-0	propane-2-ol; alcool isop	ropylique; is	opropanol					
	orale	DL50 mg/kg	5280	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	12800	Lapin				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat				
67-64-1	acétone; propane-2-one;	propanone			_			
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS			
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat				
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates							
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin				
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat				
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, I	soalkanes,	Cycloalcanes	, < 2% Aromates				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin				
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat				
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé							
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin				

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 8/13

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (xylene)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; acétone; propane-2-one; propanone)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylene)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 9/13

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode		
1330-20-7	xylene	xylene							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	26,7	96 h	Pimephales promelas				
67-63-0	propane-2-ol; alcool isop	ropylique; isop	ropanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Algues				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna				
67-64-1	acétone; propane-2-one;	propanone							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna				
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna				
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna				
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1-10	72 h	Poisson				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1-10	48 h	Daphnia magna				

12.2. Persistance et dégradabilité

Nº CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	> 60 %	28		
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	> 70 %	28		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau. faible potentiel d'accumulation biologique.





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 10/13

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1993

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

transport de l'ONU: (xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone;

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, <2%

Aromates)

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2Catégorie de transport:2N° danger:33Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:





Déshuillant Radiateur 2K **IT226** K2

Révision: N°2 Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Page: 11/13

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone;

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2%

Aromates)

3

Ш

3

UN 1993

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes:

Code de classement:

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone; transport de l'ONU:

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2%

Aromates)

UN 1993

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes:



Marine pollutant:

Dispositions spéciales: 274 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: F2 F-E, S-E EmS:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

UN 1993 14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone; transport de l'ONU:

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2%

Aromates)

3

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes: 3





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 12/13



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y341

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 96,5 % (752,7 g/l) 2004/42/CE (COV): 96,5 % (752,7 g/l)

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Contient:

< 5 % Tensides non ioniques

15 - 30 % hydrocarbures, aliphatique.

> 30 % hydrocarbures, aromatique.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

xylene

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

acétone; propane-2-one; propanone

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates

Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8.





Déshuillant Radiateur 2K IT226 K2

Date d'impression : 04.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 13/13

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

	·· · · · = · · · (· · · · · · · · · · ·
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)